

Communiqués

Tous les communiqués

Communiqués par sujet

Communiqués par
ministère

Services aux collectivités

Développement
économique

Éducation

Énergie, Mines et
Ressources

Environnement

Conseil exécutif

Finances

Direction des services en
français

Santé et Affaires sociales

Voirie et Travaux publics

Justice

Commission de la fonction
publique

Tourisme et Culture

Direction de la condition
féminine

Communiqués par société
d'État

Société de développement
du Yukon

Société d'énergie du Yukon



Société d'habitation du
Yukon

Société des alcools du
Yukon

Commission de la santé et
de la sécurité au travail du
Yukon



Communiqués conjoints

Nouvelles du premier
ministre

Communiqués par date

Communiqués 2017

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Nouvelles archivées



Communiqué

Pour diffusion immédiate numéro 11-025

Le 14 février 2011

La Société d'habitation du Yukon modifie son programme de location de logement afin de venir en aide aux personnes âgées

WHITEHORSE — Le ministre responsable de la Société d'habitation du Yukon, M. Jim Kenyon, a annoncé que la Société procède actuellement à des modifications de son programme de location de logements pour les personnes âgées.

« Le conseil d'administration de la Société d'habitation du Yukon prend des mesures pour faciliter l'accès au logement pour les personnes âgées et pour permettre à celles-ci de rester dans leur collectivité », a dit le ministre Jim Kenyon. « La Société est heureuse d'annoncer deux modifications au programme qui permettront d'offrir une meilleure qualité de vie aux personnes âgées du Yukon. »

En premier lieu, la Société ne prendra plus en considération les actifs du demandeur lorsqu'elle détermine l'admissibilité d'une personne âgée à un logement social. Cependant, la valeur des actifs de cette personne continuera d'être prise en considération lorsque viendra le temps d'établir l'ordre de priorité de placement sur la liste d'attente.

En deuxième lieu, bien que le montant de la location pour les personnes âgées continuera d'être calculé à 25 % du revenu mensuel brut du ménage, un montant maximal par mois sera établi en fonction de l'endroit où résidera le demandeur et du montant de location moyen payé à Whitehorse ou en région rurale, selon le cas.

L'application des nouvelles mesures se fera graduellement, car il faut tenir compte de la formation du personnel et des modifications à apporter au système informatique. Le prix des loyers sera ajusté rétroactivement au 1^{er} avril 2011.

En plus de profiter de prix de location stables, les personnes âgées qui habitent les résidences de la Société d'habitation pourront avoir accès au Programme de soins de santé à domicile du Yukon par l'intermédiaire du ministère de la Santé et des Affaires sociales. Le programme fournit des services relatifs à la santé aux personnes qui éprouvent des difficultés à accéder à des services offerts dans la collectivité à cause de contraintes liées à une mobilité réduite ou à la santé. Les résidences pour personnes âgées sont conçues de façon à permettre de telles visites.

« Les personnes âgées du Yukon ont contribué par leurs efforts à bâtir leur collectivité respective », a dit M. Kenyon. « Le gouvernement appuie le Conseil d'administration de la Société d'habitation du Yukon dans ses mesures pour reconnaître la valeur de cette contribution en fournissant des logements abordables aux personnes âgées. »

La Société d'habitation accepte actuellement les demandes relatives aux nouvelles résidences de personnes âgées à Watson Lake et à Faro. Pour de plus amples renseignements sur le programme de logement social, visitez le site www.housing.yk.ca.

-30-

Renseignements :

Emily Younker

Communications

Conseil des ministres

867-633-7961

<mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca>

Nathalie Ouellet

Communications

Société d'habitation du Yukon

867-667-5075

<mailto:your.email@gov.yk.ca>

<%img_newsarticle%>

